L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 26 OCTOBRE 1894

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

JE voudrais acheter le contenu d'une maison ou des meubles dépareillés. P. O. Box 549.
26oct—2nom

A LOUER.

A LOUER—Magnifiques magasins St-Pierre A et Royale, anciennement occupés par la maison le Manoir-Ier. Possession immédiate S'adresser a Eugène Rabasse, 60 rue St-Pierre.
21 oct—1 nom

ANNONCES JUDICIAIRES.

Ventes pour Taxes de Ville

—SUR—

BIENS MEUBLES.

2.e ville de la Nouvelle-Orléans versus les débiteurs délinquants pour taxes, Paroisse d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 12 octobre 1894.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de la Louisiane, aussi bien que par l'Ordonnance 5,124, C. S., adoptée le 28 Février 1892, comme il est pourvu dans la Section 42 de l'Acte 85 de 1888, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au lieu de la saisie, dans la Paroisse d'Orléans, entre les heures légales pour les ventes judiciaires, commencant à 11 h. A. M., le MARDI, 30ème jour d'octobre A. D. 1894, et continuant le MERCREDI, et chaque jour suivant jusqu'à ce que la dite vente soit terminée, toutes propriétés sur les quelles sont maintenant dues des taxes à la Ville de la Nouvelle-Orléans, pour mettre en vigueur la perception de toutes les taxes assoiées pendant l'année 1894, ensemble avec l'intérêt, du 1ème jour de juin 1894, jusqu'à paiement, et tous les dépens.

Bill No 967. Cornelistest Rice Co., S. B. Daniel, Director. 31 rue Perrier, Indaw, 10,000, comptant 1,000, montant de la taxe $220.

Bill No 989. L. Blumenthal & Co, 47 rue Décatur, adjiées 5,000, comptant 500, montant de la taxe $110.

Au dit jour de la vente je vendrai telles parties de la dite propriété qu'indiquera le dit débiteur, et dans le cas où le débiteur de taxes n'indiquera pas un montant suffisant de propriété, je procéderai sans délai à vendre la plus petite quantité de la dite propriété des dites dettes de taxes quelconque qu'achètera un adjudicataire quelconque pour le montant de taxes de l'intérêt et des dépens dus par le dit débiteur de taxes. La vente se fera au comptant, en monnaie légal des Etats-Unis.

C. H. SCHENCK,
Trésorier.

19 oct—19 20 22 23 24 25 26 27 29 30

PAR LE CONSTABLE.

Mlle Julie Mangin vs Alex Defosse.—DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans.—No 21,215.—En vertu d'un bref de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, devant mon entrepôt, ancien numéro 95, nouveau numéro 429 rue Royale, entre Conti et St-Louis dans le deuxième district de cette ville, MERCREDI, le 7me jour de novembre 1894, à 11 h. A. M., les effets ci-après décrits, à savoir: Un lot de meubles de maison, sept pendules, trois pendules à réveil, cinq montres en argent, six bouteilles de montres en cuivre, une montre en nickel et trois montres en nickel saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions comptant sur les lieux. P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nile Orléans.
25 oct—25 31—nov 7

Peter Gallagher, agent, vs Laura Badour

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 21,042—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au No 58 1/2 rue Nord Derbigny, entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI 30 octobre 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
20 oct—20 26 31

Anthony F. Grass vs Robert Cohen.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans—No 27,278—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable J. Paris Children, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, le MARDI, 30 octobre 1894, à midi, au No 522 rue Saint Peydras, entre Baronne et Carondelet, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un coffre-fort en fer.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON,
Constable.

18 oct—18 23 30

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mary Coyle, femme de Jeremiah McCarthy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 44,085—Division A.—Attendu que Jeremiah McCarthy a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Coyle, femme de Jeremiah McCarthy, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
26 oct—26 30—nov 4

Succession de Joseph Hernandez.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 48,841—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau-compte présenté par Charles Hernandez, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
25oct—25 27—nov 2

Succession de Durant Du Ponte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 44,060—Division D.—Attendu que Philip Felix Herwig a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Durant Du Ponte, décédé; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
24 oct—24 28—2 nov

Succession de John W. Glenn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,606—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Mary F. Glenn, Mlle Isabel, exécutrice testamentaire dative de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
24 oct—24 28—2 nov

Succession de William Pope.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 48,336—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, ses raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau-compte présenté par Mme Elizabeth Howes, administratrice de la succession de William Pope, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
25oct—22 27 nov1

Succession de William Bradley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 43,158—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry F. Dart, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
24 oct—24 28—2 nov

Succession de Mary Théâtre Cannon, Veuve de William Langhlin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40,298, Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Alex. K. Finlay, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
24 oct—24 28—2 nov

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera:

PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.

Care Central America Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

VENTES A L'ENCAN.

A VENDRE

—POUR DU—

COMPTANT.

Le Jugement Suivant :

Nouvelle-Orléans, 12 octobre 1894.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de la Louisiane, aussi bien que par l'Ordonnance 5,124, C. S., adoptée le 28 Février 1892, comme il est pourvu dans la Section 42 de l'Acte 85 de 1888, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au lieu de la saisie, dans la Paroisse d'Orléans, entre les heures légales pour les ventes judiciaires, commencant à 11 h. A. M., le MARDI, 30ème jour d'octobre A. D. 1894, et continuant le MERCREDI, et chaque jour suivant jusqu'à ce que la dite vente soit terminée, toutes propriétés sur les quelles sont maintenant dues des taxes à la Ville de la Nouvelle-Orléans, pour mettre en vigueur la perception de toutes les taxes assoiées pendant l'année 1894, ensemble avec l'intérêt, du 1ème jour de juin 1894, jusqu'à paiement, et tous les dépens.

Bill No 967. Cornelistest Rice Co., S. B. Daniel, Director. 31 rue Perrier, Indaw, 10,000, comptant 1,000, montant de la taxe $220.

Bill No 989. L. Blumenthal & Co, 47 rue Décatur, adjiées 5,000, comptant 500, montant de la taxe $110.

Au dit jour de la vente je vendrai telles parties de la dite propriété qu'indiquera le dit débiteur, et dans le cas où le débiteur de taxes n'indiquera pas un montant suffisant de propriété, je procéderai sans délai à vendre la plus petite quantité de la dite propriété des dites dettes de taxes quelconque qu'achètera un adjudicataire quelconque pour le montant de taxes de l'intérêt et des dépens dus par le dit débiteur de taxes. La vente se fera au comptant, en monnaie légal des Etats-Unis.

C. H. SCHENCK,
Trésorier.

19 oct—19 20 22 23 24 25 26 27 29 30

VENTES A L'ENCAN.

PAR CURTIS & BAUMGARDEN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE MERCREDI, 14 NOV. 1894
A MIDI,
—A LA—
Bourse d'Encan de la Nouvelle-Orléans,
50 et 52 RUE BARONNE,
La charmante résidence-cottage,
No 11 rue Prieur,
Avec un excellent site adjacant pour bâtir
LE JOLI COTTAGE,
No 13 Rue Prieur.
LE COTTAGE DOUBLE,
No 540 Rue Conti.
Ensemble avec deux terrains adjacants.
LE COTTAGE SIMPLE,
No 15 Rue Prieur.
LA MAISON SIMPLE,
Coin des rues Gasquet et Prieur,
Joli coin pour Barroom et Grocerie.
Un bon terrain adjacant au même.
Deux terrains de valeur rue Conti.

Succession de William Cullinan et de Mme Ann Cullinan, sa femme (consolidée).

No 42,149—Division C, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR CURTIS & BAUMGARDEN—B. Curtis, Encanteur—Bureau Nos 50 et 52 rue Baronne—Le MERCREDI, 14 NOVEMBRE 1894, A MIDI, A LA BOURSE D'ENCAN DE LA NOUVELLE-ORLEANS, Nos 50 ET 52 RUE BARONNE, il sera vendu, en vertu d'un ordre daté le 8 octobre 1894, de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour ci-dessus, Division C, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, la propriété foncière ci-après, à savoir:

1° **Deux certaines lots de terre,** situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés comme les lots 4 et 5 de l'îlet No 41, borné par les rues Bienville, White, Conti et Broad, d'après un plan de F. N. Tourné, daté le 15 mars 1864, lesquels dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Conti sur 102 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

1° **Un certain lot de terre** situé dans le Deuxième District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné comme lot No 6 de l'îlet No 41, borné par les rues Bienville, White, Conti et Broad, d'après un plan de F. N. Tourné, daté le 15 mars 1864, lequel lot mesure 30 pieds de face à la rue Conti sur 102 pieds 3 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent d'un cottage double en briques, de 550 rue Conti, contenant chacune une cuisine de chaque côté.

2° **Deux certaines lots de terre,** situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés comme lots 7 et 8 de l'îlet No 41, bornés par les rues Bienville, White, Conti et Broad, d'après un plan de F. N. Tourné, daté le 15 mars 1864, lesquels dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Conti, sur une profondeur de 150 pieds 3 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Ces lots sont entourés de palissades.

3° **Deux certaines lots de terre,** avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Claiborne, Prieur et Johnson, désignés par les Nos 1 et 30, plan par J. Pilié, 1er mai 1840; les dit lots se touchent et mesurent comme suit: Le lot No 1 forme le coin des rues Gasquet et Prieur et mesure 27 pieds 7 lignes de face à la rue Gasquet sur 109 pieds 10 pouces et 3 lignes sur la rue Prieur. Le lot No 30 mesure 27 pieds 6 lignes de face à la rue Gasquet sur 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une maison simple, située à l'encoignure des rues Gasquet et Prieur, contenant 4 chambres.

4° **Deux certaines lots de terre,** ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le premier district de cette ville, portant le numéro officiel 9 et 11 rue Prieur, dans l'îlet borné par les rues Canal, Prieur, Roman et Jackson (maintenant Claiborne), désignés par les Nos 17 et 18 dans l'îlet 26, sur un plan de Clozier, daté le 3 décembre 1844. Lesdits lots se touchent et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Prieur sur 148 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations, connues comme le No 11 de la rue Prieur, consistent en une charmante résidence en bois, tôle recouverte du trottoir, avec une barrière de façade en fer ornementée. La maison contient un grand salon, salle à manger, dépense, cuisine 3 chambres à coucher, cheminées en marbre dans le salon et la salle à manger, cour, galeries de façade et de côté, etc.

5° **Un lot de terre,** situé dans le Premier District de cette ville, connu comme le No 13 rue Prieur, dans l'îlet borné par les rues Canal, Prieur, Roman et Jackson (maintenant Gasquet), et désigné par le No 19, dans l'îlet 26, sur un plan de Cosnier, daté le 1er décembre 1844. Ledit lot mesure, en mesure américaine, 25 pieds de face à la rue Prieur sur 148 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquelles consistent en un joli cottage en bois, loué $20 par mois.

6° **Un certain lot de terre** et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, et connu comme le No 15 rue Prieur, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Prieur et Roman, et désigné comme lot No 20 de l'îlet 26, mesurant 25 pieds de face à la rue Prieur, sur 148 pi ds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple, avec cours de côté et en arrière, 6 chambres et une cuisine à deux étages. Les dimensions sont louées à $16 par mois.

Conditions—Un tiers en plus comptant, et la balance à un crédit de un et deux ans, portant intérêt de 8 pour cent par an garantie par lien et privilège de vendeur, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; les taxes de 1894 devront être acquittées par les acquéreurs en sus du prix d'adjudication, qui devra aussi faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente, et paiement pour les actes de vente dans les 10 jours, par James B. Walker, notaire public. Plans à la disposition.

10 oct—10 14 17 21 24 28 31—nov 4 11 12 13 14

Compagnie d'Assurances des Marchands.

No 104 rue du Canal.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1894.

La Compagnie publie le rapport suivant concernant la période de 12 mois, du 1er mars 1893 au 31 décembre 1893.

Primes reçues—		
Sur risques de feu	$150,240 12	
Sur risques maritimes	1,909 99	
Sur risques de rivières	4,084 30	
	$156,234 41	
Primes non-acquises l'année dernière maintenant acquises	50,515 00	$206,749 41
Primes non-acquises du 1er mars 1893 au 31 déc. 1893		$62,493 76
		$144,255 65
Pertes payées—		
Sur risques de feu	49,687 46	
Moins réservé l'année précédente	9,337 00	
	39,350 46	
Sur risques maritimes	131 44	
Sur risques de rivières	1,077 11	
	40,559 01	
Primes retournées	18,729 13	
Ré-assurances	4,843 69	
Dépenses brutes	7,236 88	
Salaires	12,510 00	
Taxes	5,121 60	
Frais de cour et d'avocat	903 95	
Commissions	12,386 68	
	61,025 69	$101,584 70
		$42,670 95
Moins—Réserve pour pertes non ajustées		$10,246 00
		$32,424 95
Ajouter: Compte d'intérêt et loyer		$16,637 48
		$49,062 43
Déduire—		
Moins dividendes de juin $7,500 et de décembre, 12,000		19,500 00
Profits nets		$29,562 43

La Compagnie possède l'actif suivant:	
Billets recevables	$5,153 22
Billets garantis	23,187 76
Primes en cours de collection	12,954 07
Propriétés foncières	163,660 55
Argent comptant	49,476 87
Actions de banques et d'assurances (valeur du marché)	23,468 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)	6,786 00
Actions de l'Association de l'Opéra Française (valeur du marché)	1,000 00
Bons à primes (valeur du marché)	30,610 00
Nouveaux comptes (valeur du marché)	19,500 00
New Orleans Gas Light Co. (valeur du marché)	17,700 00
Bons Ville de la Nile Orléans (valeur du marché)	9,120 00
Meubles de Bureau, etc	2,400 00
Jugements	600 00
Montant de encre et mètres en main	4,500 00
	$370,117 43

L'exposé ci-dessus est une exposé juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.

PAUL CAPDEVIELLE,
Président.

JULES MONTREUIL,
Secrétaire.

Fait sous serment devant moi, en mon bureau No 162 rue Commune, Nouvelle-Orléans, Lne, ce 10me jour de janvier 1894.

JAMES FAHEY, Notaire.

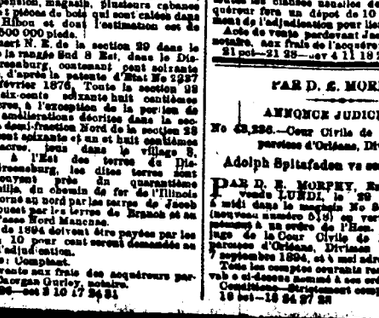
MUNN & Co.
PATENTS
New York
After Forty years' experience more than One Hundred Thousand inventors have secured our valuable advice and assistance.
Thousand applications for patents have been made in the United States and Foreign countries, and we stand unrivaled in the world. American business has been solicited by the publishers of the Scientific American continuous for 50 years.
Patents are secured by us on the best terms, patents, caveats, trade-marks, copyright, etc. obtained, and all business in the Patent Office attended to for Moderate Fees.
We obtain patents in Canada, England, France, Germany and other countries. Your expenses are less than those of people who are not in Washington.
Send us a sketch or model of your invention and we will tell you free whether it is patentable. Our opinion is based on the decisions of the Patent Office and the courts.
We also send a copy of the patent with our opinion.
We make a specialty of patents that have been rejected in other hands. Even if your case has been abandoned it may be advisable to have it revived. We can do this in many cases.
We also prepare Caveats, Trade-Marks, Copyrights, Assignments, Interferences, Infringements, Reissues, Rejected Cases, Appeals, Reports on Infringements, Opinions as to Validity, Infringement, Scope, etc., Patents, Design Patents